



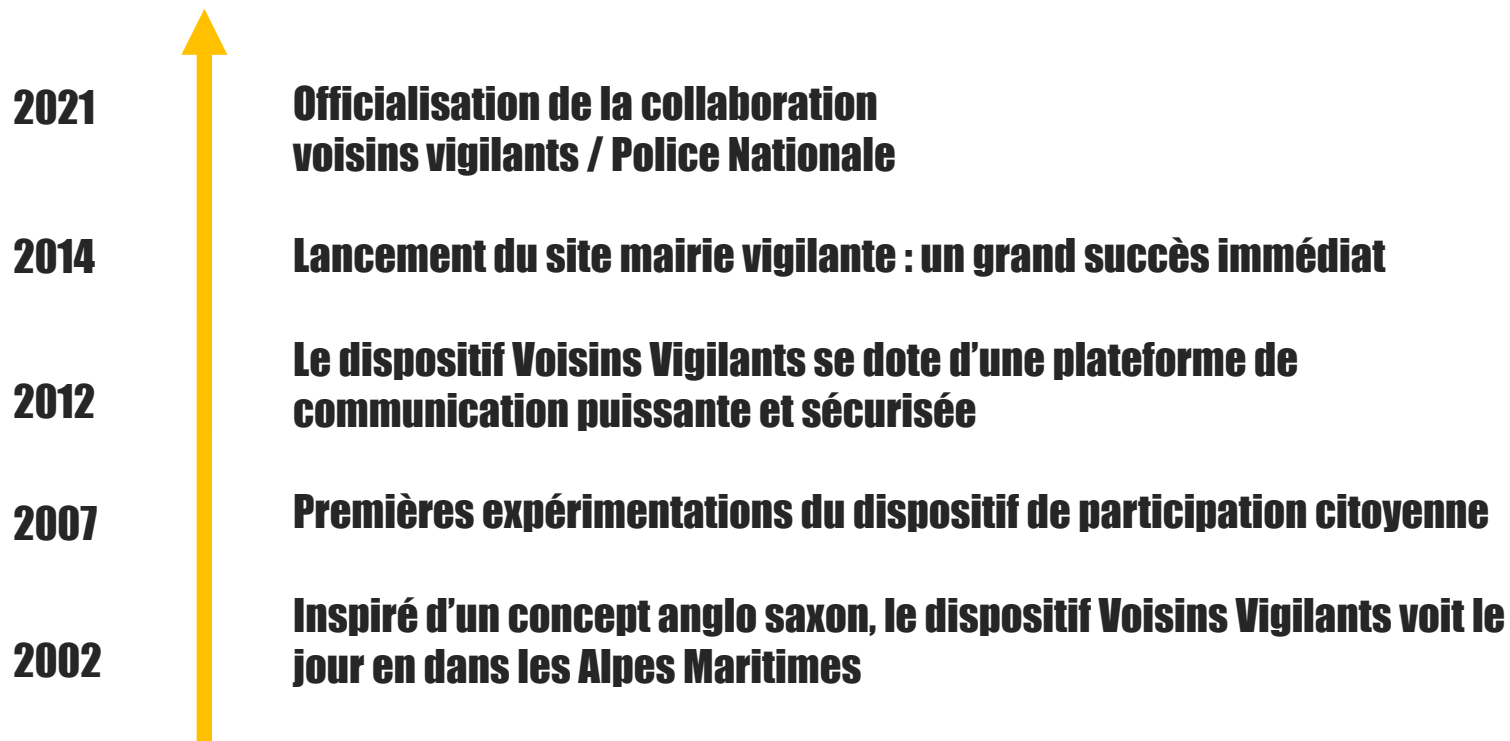
PRESENTATION DU DISPOSITIF VOISINS VIGILANT ET SOLIDAIRES



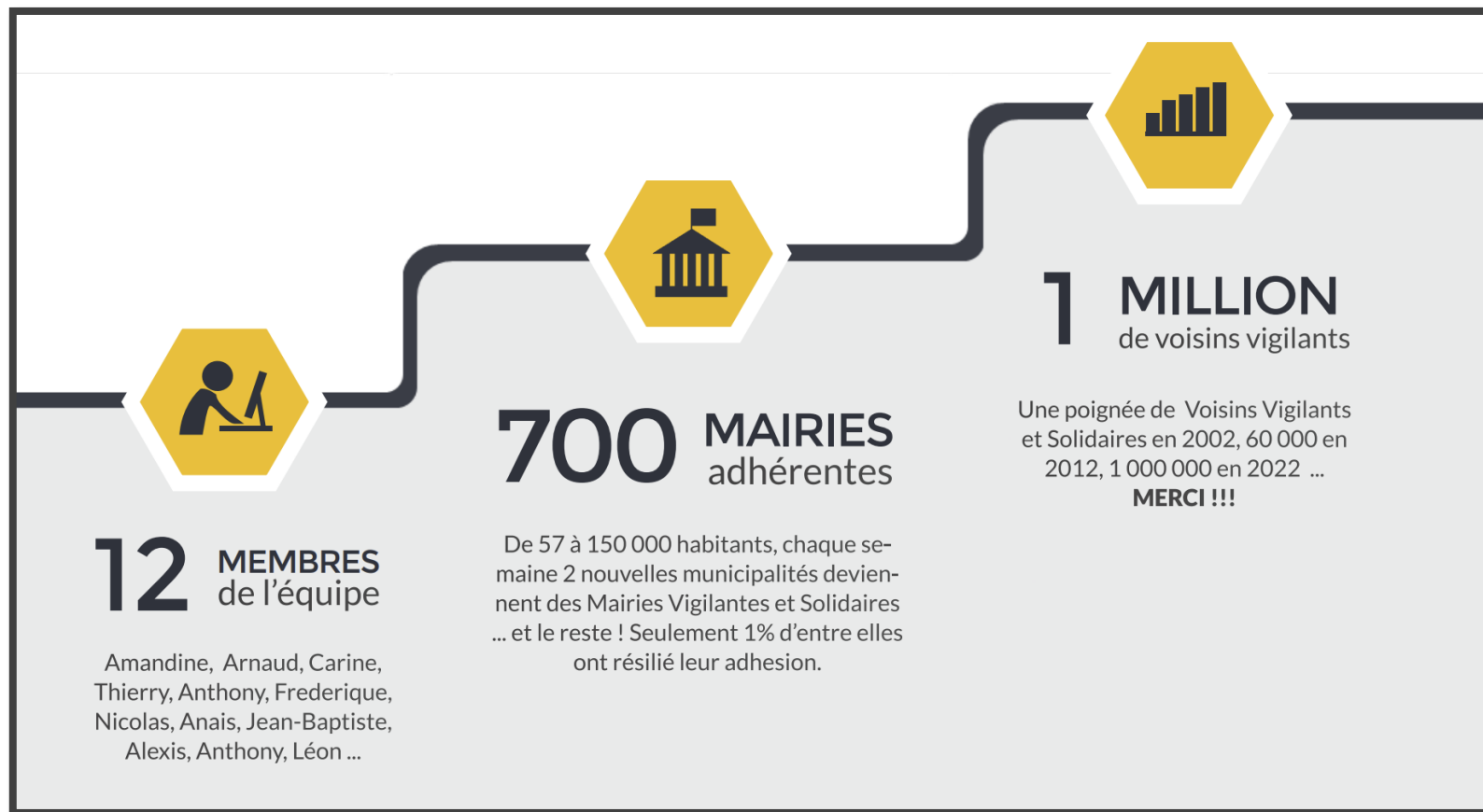
VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES

La sécurité est l'affaire de tous

HISTORIQUE



700 MAIRIES ET 1 MILLION DE FRANCAIS



UN DISPOSITIF RECONNU PAR LA POLICE



UN DISPOSITIF RECONNU PAR LE SENAT

Le 07 février 2022, les Sénateurs Antoine LEFEVRE, Anne Catherine LOISIER et Jean-Yves ROUX ont rendu au nom de la délégation du Sénat aux collectivités territoriales et à la décentralisation leur rapport « territoires connectés et protections des populations »

« Ce dispositif paraît présenter un bilan coût/avantages très intéressant »

« le dispositif Voisin Vigilant semble avoir démontré son efficacité »

« vos rapporteurs estiment que ce partenariat novateur répond opportunément à la philosophie du continuum de sécurité et aux besoins de sécurité de la population »

LE ROLE DES VOISINS VIGILANTS

Ici pas de shérif, pas de milice et pas de diffamation !

A / Les voisins vigilants veillent, mais ne surveillent pas. Ils ne remplacent pas la Police.

B / Ils préviennent toujours les forces de l'ordre (17) en cas de flagrant délit ou de danger immédiat

C / Ils sont connectés les uns aux autres au sein de « communautés » qui correspondent chacune à un secteur de la commune (quartier, rue, résidence, hameau...)

3 RISQUES DE DERIVES IDENTIFIES

- ✘ Milice / Autodéfense
- ✘ Diffamation / opinion politique / querelles de voisinage
- ✘ Confondre « allo mairie » ou le « 17 » et VV

5 GARDES FOUS EFFICACES

- ✔ Charte de bonne conduite
- ✔ Périmètres de diffusion restreint
- ✔ Formation et mise en avant de l'appel 17
- ✔ Vérification d'identité de chaque inscrit
- ✔ Contrôle de toutes les alertes / Sanction

LES OUTILS

